



RCS : BREST

Code greffe : 2901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00002

Numéro SIREN : 393 237 052

Nom ou dénomination : ENPLAB

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2017 sous le numéro de dépôt 4892

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
www.greffe-tc-brest.fr
Tel : 02 98 43 31 31

RECEPISSE DE DEPOT

LES JURISTES ASSOCIES DE L'OUEST
ZAC DES LONGS REAGES
4 RUE DE LA PRUNELLE
22190 PLERIN

V/REF :
N/REF : 94 B 2 / 2017-B-4892

Le greffier du tribunal de commerce de Brest certifie qu'il a reçu le 12/10/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2014.

Concernant la société

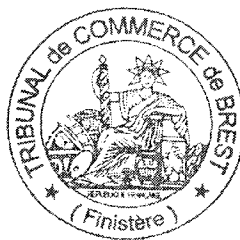
ENPLAB
Société par actions simplifiée
route de Brest Lieudit Vourchvian
29860 Plabennec

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-4892 le 12/10/2017

R.C.S. BREST 393 237 052 (94 B 2)

Fait à BREST le 12/10/2017,

LE GREFFIER



Y. B.
B. B.

①

BILAN - ACTIF

Dépôt N° 1892

Le 12 OCT. 2017

DGFIP N° 2050 2015

Page 4

Désignation de l'entreprise : **S.A.S. ENPLAB**

Adresse de l'entreprise **Route de Brest**

29860 PLABENNEC

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

12

R.C.S. BREST

Durée de l'exercice précédent*

12

Numéro SIRET* 3 9 3 2 3 7 0 5 2 0 0 0 1 3

Néant ☐ *

		Exercice N clos le 31 12 2014		N-1 31 12 2013	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 940	427
	Fonds commercial (1)	AH	AI	45 735	45 735
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	1 230 190	548 168
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 104 539	332 804
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	535 200	244 853
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	50 439	50 299
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 094 501	1 222 285
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	46 951	7 369
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	1 222 101	1 151 718
DIVERS	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 160	58 205
	Autres créances (3)	BZ	CA	263 712	200 596
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	1 151 037	633 162
CREANCES	Disponibilités	CF	CG	387 625	514 582
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	49 836	44 537
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 168 474	2 610 169
régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	4 262 975	3 832 455

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

avals : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

(0)

(3) Part à plus d'un an :

usage de réserve

propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ENPLAB

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4.0...0.0.0.....)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK))	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	3 811
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1))	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ))	DG	610 027	533 359
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	557 354	476 858
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 211 382	1 054 028
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	543 191	555 202
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI))	DV	957 360	662 185
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	900 815	924 297
	Dettes fiscales et sociales	DY	638 593	603 196
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 727	28 914
	Autres dettes	EA	3 135	1 724
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 773	2 909
	TOTAL (IV)	EC	3 051 594	2 778 427
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 262 975	3 832 455
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 731 203	2 778 427
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2015

Page 6

Formulaire obligatoire (article 53
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S. A. S. ENPLAB								Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	18 752 511	FB		FC	18 752 511	23 160 876		
	Production vendue	{	biens*	FD	2 075 766	FE		FF	2 075 766	(2 495 159)
				services*	FG	548 788	FH		FI	548 788
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	21 377 064		FK		FL	21 377 064	21 188 525	
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	4 580	3 453		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	36 472	20 669		
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 175	36 483		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	21 422 290	21 249 129	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	16 130 499	17 425 776	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(81 861)	(35 648)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	1 453 296	35 735	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(8 142)	1 018	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 183 952	1 188 361	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	207 776	200 203	
	Salaires et traitements*						FY	1 200 046	1 155 715	
	Charges sociales (10)						FZ	360 325	377 240	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements*			GA	228 619	240 335	
				- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	6 274	368			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD					
	Autres charges (12)						GE	670	3 180	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	20 681 454	20 592 283	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	740 836	656 846	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	88 335	66 970	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	88 335	66 970	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	36 466	33 207	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	36 466	33 207	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	51 870	33 762		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	792 706	690 608		

Désignation de l'entreprise : S.A.S. ENPLAB

Néant ☐ *

						Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	23 509	8 750		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	2 550	10 887		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	26 059	19 637		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	5 041	2 370		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	2 290	11 542		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	7 331	13 912		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	18 728	5 725		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)						HK	254 080	219 476		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	21 536 685	21 335 736		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	20 979 330	20 858 878		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	557 354	476 858		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			HY	23 499	24 136		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *			HP		361		
			- Crédit bail immobilier			HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK	21 473	14 946		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX				
	(9)	Dont transferts de charges				A1	16 510	13 098		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9								
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)					Exercice N			
	Cf état annexe						Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
						7 331		26 059		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N				
						Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des évaluations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

EXCELIS CONSEIL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

OL'ADRAT'L'S Informatique

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A ce jour, nous ne connaissons aucun élément postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir une incidence sur le résultat de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables prévues par :

- les articles L. 123-12, L. 123-15 et L. 123-28 du code de commerce,
- les articles R123-172 à R123-208 du code de commerce,
- le Plan Comptable Général constitué par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Par ailleurs, les comptes annuels sont établis dans le respect des principes généraux énoncés par le Code de Commerce et repris dans le Plan Comptable Général, dont entre autres :

- Continuité de l'exploitation,
- Principe de prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Permanence des méthodes

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations et amortissements

I - Valeur brute

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). La société "Enplab" applique, conformément à la réglementation comptable, les règles et principes comptables édictés par les règlements n° 2002-10 relatif aux amortissements et aux dépréciations des actifs et n° 2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

II - Modes d'amortissement

La société a décidé de retenir comme amortissement économique l'amortissement linéaire ; l'amortissement dégressif retenu éventuellement pour certaines acquisitions est donc présenté le cas échéant en amortissements dérogatoires au passif du bilan et en charges exceptionnelles dans le compte de résultat.

III - Durées d'amortissement

Les durées d'amortissement les plus souvent utilisées sont les suivantes :

- Logiciels : 2 à 5 ans
- Constructions : 15 à 20 ans
- Installations et agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Matériel et outillage : 1 à 20 ans
- Installations et aménagements : 5 à 20 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 4 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée le cas échéant par le coût d'achat frais d'acquisition inclus. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Ils sont évalués suivant les catégories auxquelles ils se rattachent, soit au dernier prix de réapprovisionnement, soit au prix de vente diminué de la marge moyenne afférente au rayon auquel ils appartiennent. L'utilisation du dernier prix de réapprovisionnement n'est pas de nature à conduire une évaluation très différente de celle qui résulterait de l'application du prix moyen pondéré ou du "premier entré-premier sorti". Des dépréciations de stocks sont constituées en vue de tenir compte de la différence entre leur valeur probable et celle ressortant des méthodes décrites ci-avant.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Informations générales complémentaires

- Engagements reçus :

Caution solidaire des dirigeants en garantie d'un emprunt bancaire dont le capital restant dû s'élève au 31 décembre 2014 à 120 022 euros, intérêts courus inclus.

- Intégration fiscale :

Les sociétés ENPLAB et Kerdostin, ont opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1er janvier 1998. La SA Kerdostin est la seule redevable de l'impôt sur les sociétés par le Groupe.

L'éventuelle économie d'impôt réalisée par le groupe fiscal, du fait de cette intégration, est conservée par la SA Kerdostin, la SAS ENPLAB supportant la charge d'impôt qu'elle aurait versée en l'absence d'intégration fiscale, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la société filiale aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 63 093 euros.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le montant de la créance de CICE perçue au titre de l'année 2013 s'élevant à 38 939 euros a été utilisé pour :

- Financer des investissements réalisés par la société,
- Continuer à favoriser les efforts de formation déjà entrepris.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 675		
Constructions sur sol d'autrui	544 463		
Installations générales agencements aménagements des constructions	684 365		1 361
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 050 294		88 460
Installations générales agencements aménagements divers	506 019		13 165
Matériel de transport	8 450		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 569		
TOTAL	2 801 161		102 986
Prêts, autres immobilisations financières	50 299		140
TOTAL	50 299		140
TOTAL GENERAL	2 899 135		103 125

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			47 675	
Constructions sur sol d'autrui			544 463	
Installations générales agencements aménagements constr.			685 726	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		34 216	1 104 539	
Installations générales agencements aménagements divers			519 183	
Matériel de transport			8 450	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 569	
TOTAL		34 216	2 869 931	
Prêts, autres immobilisations financières			50 439	
TOTAL			50 439	
TOTAL GENERAL		34 216	2 968 044	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 513	205		1 719
Constructions sur sol d'autrui	278 293	30 627		308 920
Installations générales agencements aménagements constr.	402 367	56 001		458 368
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	717 515	107 451	31 926	793 040
Installations générales agencements aménagements divers	270 196	31 527		301 723
Matériel de transport	1 873	1 690		3 563
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 122	1 084		6 206
TOTAL	1 675 366	228 380	31 926	1 871 821
TOTAL GENERAL	1 676 880	228 585	31 926	1 873 539

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	205				
Constructions sur sol d'autrui	30 627				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	56 001				
Instal.techniques matériel outillage indus.	107 451				
Instal.générales agenc.aménag.divers	31 527				
Matériel de transport	1 690				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 084				
TOTAL	228 380				
TOTAL GENERAL	228 585				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	19 961		14 479		5 482
Sur comptes clients	368	792			1 160
TOTAL	20 330	792	14 479		6 642
TOTAL GENERAL	20 330	792	14 479		6 642
Dont dotations et reprises d'exploitation		792	14 479		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	50 439	-0	50 439
Clients douteux ou litigieux	1 657	1 657	
Autres créances clients	52 197	52 197	
Personnel et comptes rattachés	440	440	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 795	7 795	
Groupe et associés	31 042	31 042	
Débiteurs divers	224 435	224 435	
Charges constatées d'avance	49 836	49 836	
TOTAL	417 841	367 402	50 439

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	752	752		
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	542 439	222 049	320 391	
Emprunts et dettes financières divers	3 960	3 960		
Fournisseurs et comptes rattachés	900 815	900 815		
Personnel et comptes rattachés	126 387	126 387		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	192 492	192 492		
Taxe sur la valeur ajoutée	44 841	44 841		
Autres impôts taxes et assimilés	274 873	274 873		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 727	5 727		
Groupe et associés	953 400	953 400		
Autres dettes	3 135	3 135		
Produits constatés d'avance	2 773	2 773		
TOTAL	3 051 594	2 731 203	320 391	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	184 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	196 036			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	2 316			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	16.0000	2 500			2 500

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 007
Autres créances	169 774
Valeurs mobilières de placement	17 875
Total	188 656

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	752
Emprunts et dettes financières diverses	21 473
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 617
Dettes fiscales et sociales	448 984
Total	516 826

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	49 836
Total	49 836
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 773
Total	2 773

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	31 042		
Emprunts et dettes financières diverses	950 491		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de produits transformés	2 065 916
Ventes de marchandises	18 752 511
Prestations de services	22 518
Autres produits	536 119
Total	21 377 064

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Répartition par secteur géographique	Montant
France	21 377 064
Total	21 377 064

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	10	
Employés	36	
Total	49	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	36 466	88 335
Dont entreprises liées	21 483	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	792 706	7 322
Résultat exceptionnel (hors participation)	18 728	6 243
Résultat comptable (hors participation)	713 227	233 065

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	542 439
Total	542 439

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 250 KE
Montant initial de cette garantie : 250 000
Montant restant dû en capital : 38 668
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/04/2016
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 250 KE
Montant initial de cette garantie : 250 000
Montant restant dû en capital : 44 603
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/07/2016
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 200 KE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Montant initial de cette garantie : 200 000
Montant restant dû en capital : 36 618
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/07/2016
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 160 KE
Montant initial de cette garantie : 160 000
Montant restant dû en capital : 79 990
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/04/2019
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 120 KE
Montant initial de cette garantie : 120 000
Montant restant dû en capital : 23 293
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/11/2015
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 100 KE
Montant initial de cette garantie : 100 000
Montant restant dû en capital : 30 025
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/05/2016
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 85 KE
Montant initial de cette garantie : 85 000
Montant restant dû en capital : 42 700
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/05/2017
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 120 KE
Montant initial de cette garantie : 120 000
Montant restant dû en capital : 79 491
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/03/2018
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 84 KE
Montant initial de cette garantie : 84 000
Montant restant dû en capital : 67 049
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/02/2018
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 100 KE
Montant initial de cette garantie : 100 000
Montant restant dû en capital : 100 000
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/12/2019
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		22 134
Intérêts restant à courir sur emprunts	22 134	
Total (1)		22 134
Dont engagements assortis de sûretés réelles		22 134

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

L'engagement correspondant aux droits acquis par les salariés présents au 31 décembre 2014 en matière d'indemnité de départ en retraite, calculé conformément aux dispositions prévues par la convention collective "Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire", et dans l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite du salarié à 67 ans, s'élève à 51 355€ au 31 décembre 2014.

Cet engagement a été évalué sur la base des modalités suivantes :

- Dernière table de mortalité publiée par l'INSEE (Années 2010-2012),
- Taux de rotation du personnel par tranche d'âge constaté dans la SAS ENPLAB, pondéré par une table statistique et en considérant une probabilité de présence à l'âge de départ en retraite de 1 pour les salariés ayant 50 ans ou plus à la date de clôture des présents comptes annuels,
- Taux d'actualisation de 0,93 % l'an et d'un taux de revalorisation moyen des salaires de 0,8 % par an,
- Taux de charges sociales : 40 %

Droit individuel à la formation

Le volume d'heures cumulé de formation correspondant aux droits acquis par les salariés au titre du Droit Individuel de Formation et restant dû au 31 décembre 2014 s'élève à 3 254 heures.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(Code du Commerce Art. 123-198; PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- ORGANIC CSS	28 969
- TAXE SUR LES GRANDES SURFACES	84 741
Total des allègements	113 710

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	page 20
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	20
Permanence ou changement de méthodes	20
Informations générales complémentaires	22
Informations complémentaires (CICE)	22
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	23
Etat des amortissements	23
Etat des provisions	24
Etat des échéances des créances et des dettes	24
Composition du capital social	25
Produits à recevoir	25
Charges à payer	25
Charges et produits constatés d'avance	26
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	26
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	26
Ventilation de l'effectif moyen	27
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	27
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	27
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	27
Montant des engagements financiers	29
Engagement en matière de pensions et retraites	29
Droit individuel à la formation	29
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	30

NA = Non Applicable NS = Non significative

Bertrand DAVY

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Rennes

18, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 15
35401 Saint-Malo Cedex

Téléphone 02 99 56 75 80
Fax 02 99 56 01 44

Dépôt N° 1892

Le 12 OCT. 2017

R.C.S. BREST

EXEMPLAIRE GREFFE

ENPLAB SAS

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****(Exercice clos le 31 décembre 2014)**

Aux Associés

ENPLAB SASRoute de Brest
29 860 Plabennec

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Enplab, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de mes appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Malo, le 25 juin 2015

Le Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes


Bertrand DAVY

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 12
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, Brevets et droits similaires	1 940	1 719	221	427
Fonds commercial (1)	45 735		45 735	45 735
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	1 230 190	767 289	462 901	548 168
Installations techniques Matériel et outillage	1 104 539	793 040	311 498	332 804
Autres immobilisations corporelles	535 200	311 492	223 707	244 853
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	50 439		50 439	50 299
TOTAL II				
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements	46 951		46 951	7 369
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 222 101	5 482	1 216 619	1 151 718
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES (3)				
Clients et Comptes rattachés	53 854	1 160	52 694	58 205
Autres créances	263 712		263 712	200 596
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	1 151 037		1 151 037	633 162
Disponibilités	387 625		387 625	514 582
Charges constatées d'avance (3)	49 836		49 836	44 537
TOTAL III				
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 123 171	1 080 182	2 042 975	2 882 155

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

-0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000)	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 000	3 811
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	610 027	533 359
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		
FONDS PROPRES	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL I		
	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL II		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL III		
	DETTE FINANCIERE		
DETTE FINANCIERE	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	543 191	555 202
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	957 360	662 185
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTE D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	900 815	924 297
	Dettes fiscales et sociales	638 593	603 196
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 727	28 914
COMPAGNEUR Régularisation	Autres dettes	3 135	1 724
	Produits constatés d'avance	2 773	2 909
	TOTAL IV		
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 232 975	3 322 455

(1) Dont à moins d'un an

2 731 203

2 778 427

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises	18 752 511		18 752 511	23 160 876	-4 408 366	-19.03
Production vendue de Biens	2 075 766		2 075 766	-2 495 159	4 570 925	183.19
Production vendue de Services	548 788		548 788	522 808	25 980	4.97
CHIFFRE D'AFFAIRES NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			4 580	3 453	1 127	32.65
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			36 472	20 669	15 803	76.46
Autres produits			4 175	36 483	-32 308	-88.56
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)						
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises			16 130 499	17 425 776	-1 295 277	-7.43
Variation de stock (marchandises)			-81 861	-35 648	-46 213	-129.64
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 453 296	35 735	1 417 561	NS
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-8 142	1 018	-9 160	-899.88
Autres achats et charges externes *			1 183 952	1 188 361	-4 409	-0.37
Impôts, taxes et versements assimilés			207 776	200 203	7 573	3.78
Salaires et traitements			1 200 046	1 155 715	44 331	3.84
Charges sociales			360 325	377 240	-16 915	-4.48
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			228 619	240 335	-11 716	-4.87
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			6 274	368	5 906	NS
Dotations aux provisions						
Autres charges			670	3 180	-2 510	-78.92
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)						
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	88 335	66 970	21 366	31.90
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V				
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	36 466	33 207	3 258	9.81
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	23 509	8 750	14 759	168.68
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 550	10 887	-8 337	-76.58
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 041	2 370	2 671	112.69
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 290	11 542	-9 251	-80.16
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	254 080	219 476	34 604	15.77
TOTAL DES PRODUITS (I) ET DES CHARGES (II) (XI)	337 975	336 453	1 522	0.45
TOTAL DES CHARGES (III) ET DES PRODUITS (IV) (XII)	337 975	336 453	1 522	0.45
BENEFICE NET (XIII) (total des produits - total des charges)	0	0	0	0

Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

361

21 473 14 946

EXCELIS CONSEIL



EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A ce jour, nous ne connaissons aucun élément postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir une incidence sur le résultat de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables prévues par :

- les articles L. 123-12, L. 123-15 et L. 123-28 du code de commerce,
- les articles R123-172 à R123-208 du code de commerce,
- le Plan Comptable Général constitué par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Par ailleurs, les comptes annuels sont établis dans le respect des principes généraux énoncés par le Code de Commerce et repris dans le Plan Comptable Général, dont entre autres :

- Continuité de l'exploitation,
- Principe de prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Permanence des méthodes

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations et amortissements

I - Valeur brute

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). La société "Enplab" applique, conformément à la réglementation comptable, les règles et principes comptables édictés par les règlements n° 2002-10 relatif aux amortissements et aux dépréciations des actifs et n° 2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

II - Modes d'amortissement

La société a décidé de retenir comme amortissement économique l'amortissement linéaire ; l'amortissement dégressif retenu éventuellement pour certaines acquisitions est donc présenté le cas échéant en amortissements dérogatoires au passif du bilan et en charges exceptionnelles dans le compte de résultat.

III - Durées d'amortissement

Les durées d'amortissement les plus souvent utilisées sont les suivantes :

- Logiciels : 2 à 5 ans
- Constructions : 15 à 20 ans
- Installations et agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Matériel et outillage : 1 à 20 ans
- Installations et aménagements : 5 à 20 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 4 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée le cas échéant par le coût d'achat frais d'acquisition inclus. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Ils sont évalués suivant les catégories auxquelles ils se rattachent, soit au dernier prix de réapprovisionnement, soit au prix de vente diminué de la marge moyenne afférente au rayon auquel ils appartiennent. L'utilisation du dernier prix de réapprovisionnement n'est pas de nature à conduire une évaluation très différente de celle qui résulterait de l'application du prix moyen pondéré ou du "premier entré-premier sorti". Des dépréciations de stocks sont constituées en vue de tenir compte de la différence entre leur valeur probable et celle ressortant des méthodes décrites ci-avant.

Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Informations générales complémentaires

- Engagements reçus :

Caution solidaire des dirigeants en garantie d'un emprunt bancaire dont le capital restant dû s'élève au 31 décembre 2014 à 120 022 euros, intérêts courus inclus.

- Intégration fiscale :

Les sociétés ENPLAB et KERDOSTIN, ont opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1er janvier 1998. La SA KERDOSTIN est la seule redevable de l'impôt sur les sociétés par le Groupe.

L'éventuelle économie d'impôt réalisée par le groupe fiscal, du fait de cette intégration, est conservée par la SA KERDOSTIN, la SAS ENPLAB supportant la charge d'impôt qu'elle aurait versée en l'absence d'intégration fiscale, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la société filiale aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 63 093 euros.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le montant de la créance de CICE perçue au titre de l'année 2013 s'élevant à 38 939 euros a été utilisé pour :

- Financer des investissements réalisés par la société,
- Continuer à favoriser les efforts de formation déjà entrepris.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 675		
Constructions sur sol d'autrui	544 463		
Installations générales agencements aménagements des constructions	684 365		1 361
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 050 294		88 460
Installations générales agencements aménagements divers	506 019		13 165
Matériel de transport	8 450		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 569		
TOTAL	2 801 161		102 986
Prêts, autres immobilisations financières	50 299		140
TOTAL	50 299		140
TOTAL GENERAL	2 899 135		103 125

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			47 675	
Constructions sur sol d'autrui			544 463	
Installations générales agencements aménagements constr.			685 726	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		34 216	1 104 539	
Installations générales agencements aménagements divers			519 183	
Matériel de transport			8 450	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 569	
TOTAL		34 216	2 869 931	
Prêts, autres immobilisations financières			50 439	
TOTAL			50 439	
TOTAL GENERAL		34 216	2 968 044	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 513	205		1 719
Constructions sur sol d'autrui	278 293	30 627		308 920
Installations générales agencements aménagements constr.	402 367	56 001		458 368
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	717 515	107 451	31 926	793 040
Installations générales agencements aménagements divers	270 196	31 527		301 723
Matériel de transport	1 873	1 690		3 563
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 122	1 084		6 206
TOTAL	1 675 366	228 380	31 926	1 871 821
TOTAL GENERAL	1 676 880	228 585	31 926	1 873 539

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	205				
Constructions sur sol d'autrui	30 627				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	56 001				
Instal.techniques matériel outillage indus.	107 451				
Instal.générales agenc.aménag.divers	31 527				
Matériel de transport	1 690				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 084				
TOTAL	228 380				
TOTAL GENERAL	228 585				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Provisions sur stocks et en cours	19 961		14 479		5 482
Provisions sur comptes clients	368	792			1 160
TOTAL	20 330	792	14 479		6 642
TOTAL GENERAL	20 330	792	14 479		6 642
Dont dotations et reprises d'exploitation		792	14 479		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	50 439	-0	50 439
Clients douteux ou litigieux	1 657	1 657	
Autres créances clients	52 197	52 197	
Personnel et comptes rattachés	440	440	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 795	7 795	
Groupe et associés	31 042	31 042	
Débiteurs divers	224 435	224 435	
Charges constatées d'avance	49 836	49 836	
TOTAL	417 841	367 402	50 439

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes à crédit à 1 an maximum à l'origine	752	752		
Emprunts et dettes à crédit à plus de 1 an à l'origine	542 439	222 049	320 391	
Emprunts et dettes financières divers	3 960	3 960		
Fournisseurs et comptes rattachés	900 815	900 815		
Personnel et comptes rattachés	126 387	126 387		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	192 492	192 492		
Impôt sur la valeur ajoutée	44 841	44 841		
Autres impôts taxes et assimilés	274 873	274 873		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 727	5 727		
Groupe et associés	953 400	953 400		
Autres dettes	3 135	3 135		
Produits constatés d'avance	2 773	2 773		
TOTAL	3 051 594	2 731 203	320 391	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	184 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	196 036			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	2 316			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	16.0000	2 500			2 500

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 007
Autres créances	169 774
Valeurs mobilières de placement	17 875
Total	188 656

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	752
Emprunts et dettes financières diverses	21 473
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 617
Dettes fiscales et sociales	448 984
Total	516 826

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	49 836
Total	49 836
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 773
Total	2 773

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	31 042		
Emprunts et dettes financières diverses	950 491		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de produits transformés	2 065 916
Ventes de marchandises	18 752 511
Prestations de services	22 518
Autres produits	536 119
Total	21 377 064

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Répartition par secteur géographique	Montant
France	21 377 064
Total	21 377 064

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	10	
Employés	36	
Total	49	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	36 466	88 335
Dont entreprises liées	21 483	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	792 706	7 322
Résultat exceptionnel (hors participation)	18 728	6 243
Résultat comptable (hors participation)	713 227	233 065

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	542 439
Total	542 439

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 250 KE
Montant initial de cette garantie : 250 000
Montant restant dû en capital : 38 668
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/04/2016
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 250 KE
Montant initial de cette garantie : 250 000
Montant restant dû en capital : 44 603
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/07/2016
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 200 KE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Montant initial de cette garantie : 200 000
Montant restant dû en capital : 36 618
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/07/2016
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 160 KE
Montant initial de cette garantie : 160 000
Montant restant dû en capital : 79 990
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/04/2019
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 120 KE
Montant initial de cette garantie : 120 000
Montant restant dû en capital : 23 293
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/11/2015
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 100 KE
Montant initial de cette garantie : 100 000
Montant restant dû en capital : 30 025
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/05/2016
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 85 KE
Montant initial de cette garantie : 85 000
Montant restant dû en capital : 42 700
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/05/2017
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 120 KE
Montant initial de cette garantie : 120 000
Montant restant dû en capital : 79 491
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/03/2018
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 84 KE
Montant initial de cette garantie : 84 000
Montant restant dû en capital : 67 049
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/02/2018
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Emprunt du : EMPRUNT BANCAIRE 100 KE
Montant initial de cette garantie : 100 000
Montant restant dû en capital : 100 000
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/12/2019
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DU FONDS DE COMMERCE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		22 134
Intérêts restant à courir sur emprunts	22 134	
Total (1)		22 134
Dont engagements assortis de sûretés réelles		22 134

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

L'engagement correspondant aux droits acquis par les salariés présents au 31 décembre 2014 en matière d'indemnité de départ en retraite, calculé conformément aux dispositions prévues par la convention collective "Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire", et dans l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite du salarié à 67 ans, s'élève à 51 355€ au 31 décembre 2014.

Cet engagement a été évalué sur la base des modalités suivantes :

- Dernière table de mortalité publiée par l'INSEE (Années 2010-2012),
- Taux de rotation du personnel par tranche d'âge constaté dans la SAS ENPLAB, pondéré par une table statistique et en considérant une probabilité de présence à l'âge de départ en retraite de 1 pour les salariés ayant 50 ans ou plus à la date de clôture des présents comptes annuels,
- Taux d'actualisation de 0,93 % l'an et d'un taux de revalorisation moyen des salaires de 0,8 % par an,
- Taux de charges sociales : 40 %

Droit individuel à la formation

Le volume d'heures cumulé de formation correspondant aux droits acquis par les salariés au titre du Droit Individuel de Formation et restant dû au 31 décembre 2014 s'élève à 3 254 heures.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(Code du Commerce Art. 123-198; PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- ORGANIC CSS	28 969
- TAXE SUR LES GRANDES SURFACES	84 741
Total des allègements	113 710

Dépôt N° 4892

Le 12 OCT. 2017

R.C.S. BREST

ENPLAB
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : Route de Brest - Lieudit «Vourchvian», 29860 PLABENNEC
393237052 RCS BREST

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2015

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 557 354 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

557 354 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 167 381 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2011 : 160 000 euros, soit 64 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 320 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 159 680 euros

Exercice clos le 31 décembre 2012 : 200 000 euros, soit 80 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 240 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 199 760 euros

Exercice clos le 31 décembre 2013 : 400 000 euros, soit 160 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 480 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 399 520 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2015

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Serge LE CARRE



Plérin, le **10 OCT. 2017**

BARREAU DE RENNES

Yann JUBAULT
avocat associé

Samuel GUYOT
avocat associé

Marine BROWAEYS
avocat

Juristes

Jean-François LAURENT
Vincent LE BOULAIRE

1 rue du Louis d'Or
550825
5108 RENNES CEDEX 3
Tél : 02 99 31 46 46
Fax : 02 99 31 10 46
mail : jao.rennes@pragma-fr.com

Nos réf. : CH.IB

Société : **ENPLAB**

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt, concernant la Société ci-dessus référencée, savoir :

- ◆ un exemplaire des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ;
- ◆ un exemplaire de la résolution votée de l'affectation du résultat lors de l'Assemblée Générale Annuelle ;
- ◆ un exemplaire du rapport général du Commissaires aux Comptes ;
- ◆ un chèque d'un montant de **50,46 €**.

BARREAU DE SAINT-BRIEUC

Christelle HENRY
avocat associé

Juristes

Christelle PERON
Julie SANNIER
 Morgane LE BORGNE
Sophie-Annick GROSJEAN

14C des Longs Réages
rue de la Prunelle
22410
194 PLERIN CEDEX
Tél : 02 96 58 06 40
Fax : 02 96 58 06 33
mail : jao.stbrieuc@pragma-fr.com

Vous voudrez bien nous faire parvenir, dès que possible, votre récépissé de dépôt d'actes.

Comptant sur votre diligence,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, en notre parfaite considération.

Christelle HENRY

Christelle PERON

BARREAU DE NANTES

Christine SERVEL
avocat associé

Emmanuel DOUCET
avocat

Juristes

Mathalie ANDRE
Yvain GROISARD

15 "Espaces Jules Verne"
Bâtiment B
avenue Jules Verne
42300 ST-SÉBASTIEN SUR LOIRE
Tél : 02 40 89 11 92
Fax : 02 40 89 09 13
mail : jao.nantes@pragma-fr.com

P.S. : Le secrétariat est assuré par Ingrid BOTREL.

Brest, le 31/08/2017

REFERENCES : 393 237 052 RCS BREST
94 B 2

ENPLAB
route de Brest Lieudit Vourchvian
29860 Plabennec



Millésime relancé : 31/12/2014.

Mise en demeure - par lettre simple

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons les termes de notre dernière lettre, à savoir : *Les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés par actions sont tenues de déposer au greffe du tribunal de commerce, dans le mois qui suit leur approbation par l'assemblée générale, ou dans les deux mois lorsque le dépôt est effectué par voie électronique, les documents suivants (art. L 232-21 à L 232-23 du code de commerce) :*

1. les comptes annuels (actif, passif, compte de résultat et annexes).
2. la proposition d'affectation du résultat.
3. la résolution d'affectation du résultat votée.
4. pour les sociétés dotées de commissaires aux comptes : Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les documents à déposer doivent être signés et certifiés conformes par le représentant légal.

Or, malgré notre première demande, vous n'avez toujours pas déposé les comptes sociaux.

Dans ces conditions, nous sommes dans l'obligation de vous mettre en demeure de régulariser ce dépôt, sous quinzaine à compter de la réception de ce courrier, en n'omettant pas de joindre à votre envoi un règlement de 50.46 € représentant le coût du dépôt majoré des frais de relances.

A défaut de dépôt des comptes, le greffier en informe le Président du Tribunal de Commerce qui peut adresser une injonction de faire à bref délai sous astreinte (articles L 611-2 II et R 611-13 et suivants du code de commerce). En outre, l'article R 247-3 du code de commerce dispose que le non-dépôt des comptes sociaux est puni de l'amende prévue par le 5° de l'article 131-13 du code pénal pour les contraventions de cinquième classe.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Rein, le 10.10.2017
Monsieur,

Les Greffiers,



Vousci les documents pour le dépôt des comptes
exercice des 31.12.2014 + 2015 + 2016, ainsi
que le chèque de 148,30 € en règlement.
Cordialement.

J. BOUREL - JAO